



COMpte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. **Etude du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**
2. **Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT**
3. **Délibérations**
 - 3.1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative – Enseignement de la danse / Composition du bureau (annexes)
 - 3.2. **ADMINISTRATION GENERALE** – Communauté de Communes du Val de Sarthe – Projet de convention d'organisation provisoire du service d'autopartage Mouv'n Go (annexes)
 - 3.3. **COMMUNICATION** – Approbation du règlement de communication (annexe)
 - 3.4. **FINANCES** – Admission en non-valeur
 - 3.5. **FINANCES** – Tarifs municipaux 2022
 - 3.6. **FINANCES** – Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des réseaux gaz
 - 3.7. **FINANCES** – Réduction de titres de droits de place - marchands ambulants
 - 3.8. **RESSOURCES HUMAINES** – Avenant au contrat de travail d'un agent technique pour accroissement d'activité
 - 3.9. **RESSOURCES HUMAINES** – Création d'un emploi non-permanent pour accroissement d'activité au service administratif
 - 3.10. **RESSOURCES HUMAINES** – Remboursement des visites de renouvellement du permis poids lourds
 - 3.11. **VŒUX** – En faveur d'une application de la loi RIST adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité (annexe)
4. **Informations diverses**
5. **Questions diverses**

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Guécélard, légalement convoqué par courrier en date du cinq novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie de Guécélard, en présence du public sous la présidence de M. Alain VIOT, Maire de la commune.

Étaient présents :

MMES BARBARAY, BARBE, CORBIN, DA CUNHA, DELACOU, DENELLE, EL-IRARI, GOHIER, JEANNOT, NORMAND, RICORDEAU.

MM. DE WEVER, FROGER, GENET, GERVAIS, GIRARDOT, HEULIN, JAGUELIN, JAHIER, KUZNICKI, LECOMTE, PANETIER, VIOT.

Étaient absents excusés :

MMES BARBARAY, DENELLE, JEANNOT (pouvoir à M. VIOT), NORMAND.

M. JAHIER

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Autre(s) membre(s) présent(s) sans voix délibérative : Mme CHEVALLIER, Directrice Générale des Services

La séance est ouverte à 20h30.

M. DE WEVER et M. JAGUELIN sont candidats pour être secrétaire de séance.

M. Le Maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal, par :

15 voix POUR M. DE WEVER

4 voix POUR M. JAGUELIN

Décide à **la majorité de :**

- Nommer M. DE WER secrétaire de séance.

1. Etude du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- Approuve à **l'unanimité** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2021.

2. Décisions prises par le Maire

En vertu de la délibération n°2020/035 et des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, les décisions prises par le Maire sont présentées au conseil municipal :

2.1. DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

N° DE DECISION	DATE D'ARRIVÉE EN MAIRIE	NATURE DU BIEN		ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE
		MAISON/ BATIMENT	TERRAIN			
2021/043	06/09/2021	x		19 Rue Nationale	AA n°156	650 m ²
2021/045	11/10/2021	x		18 Avenue Prosper Daudibon	A0 n°88	846 m ²
2021/046	21/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°11	AY n°82	630 m ²
2021/047	21/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°3	AY n°97	746 m ²
2021/048	22/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°5	AY n°76 et n°99	758 m ²
2021/049	22/10/2021		X	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°10	AY n°81	614 m ²
2021/050	22/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°4	AY n°98	733 m ²
2021/051	22/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°1	AY N°95	587 m ²
2021/052	22/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°8	AY n°79	747 m ²
2021/053	22/10/2021		X	52 rue Nationale	AO n°105	258 m ²
2021/054	25/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°12	AY n°91 et n°93	703 m ²
2021/055	25/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°2	AY n°96	749 m ²
2021/056	25/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°6	AY n°77	761 m ²
2021/057	25/10/2021		x	Lotissement le Grand Chardonneret – Lot n°17	AY n°86	617 m ²
2021/058	25/10/2021		x	Lotissement le Grand	AY n°83 et	761 m ²

				Chandonneret – Lot n°14	n°88	
2021/059	26/10/2021		x	Lotissement le Grand Chandonneret – Lot n°15	AY n°84 et n°89	728 m ²
2021/060	27/10/2021		x	17 résidence du Presbytère	AN n°138	1 015 m ²
2021/061	03/11/2021		x	18 impasse des Chênes	AH n°69	888 m ²

2.2. CONCESSIONS CIMETIERE

N° DE DECISION	DATE D'ARRIVEE EN MAIRIE	TYPE DE CONCESSION	DUREE	MONTANT
2021/044	15/09/2021	CONCESSION TERRAIN	30 ANS	140,00 €

2.3. COMMANDE PUBLIQUE

Sans objet.

2.4. REGIES DE RECETTES

Sans objet.

3. Délibérations

3.1. Délibération n°2021/066 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative – Enseignement de la danse / Composition du bureau

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des délibérations mentionnées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour le transfert de la compétence « Enseignement de la danse ».
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la modification de l'article 7 relatif à la composition du bureau communautaire ;
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie des délibérations de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

3.2. Délibération n°2021/067 – ADMINISTRATION GENERALE – Communauté de Communes du Val de Sarthe – Projet de convention d'organisation provisoire du service d'autopartage Mouv'n Go

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité de :

- Valider le projet de convention d'organisation provisoire de la gestion de certains équipements et services : services d'autopartage Mouv'n Go
- Autoriser M. Le Maire à signer la présente convention

3.3. Délibération n°2021/068 - COMMUNICATION – Approbation du règlement de communication

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

15 voix POUR

1 voix CONTRE (M. HEULIN)

3 ABSTENTIONS (M. GERVAIS, M. JAGUELIN, Mme GOHIER)

DECIDE à la majorité :

- le règlement de communication joint en annexe qui sera applicable dès son approbation.

3.4. Délibération n°2021/069 - FINANCES – Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants et d'émettre les mandats correspondants :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	757,21 €	757,21 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	757,21 €	757,21 €

3.5. Délibération n°2021/070 - FINANCES – Tarifs municipaux 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa séance du 18 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs municipaux 2022 proposés.

3.6. Délibération n°2021/071 - FINANCES – Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des réseaux gaz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire».

3.7. Délibération n°2021/072 – FINANCES – Réduction de titres de droits de place - marchands ambulants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- De valider la réduction des titres de droits de place tels que présentés ci-dessous :
 - compte 7336 - Réduction du titre 1361 (M. [REDACTED]) de 78,00€ à 15,00€
 - compte 7336 - Réduction du titre 1358 (M. [REDACTED]) de 65,00€ à 15,00€
- D'autoriser M. Le Maire et les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ces opérations.

3.8. Délibération n°2021/073 – RESSOURCES HUMAINES – Avenant au contrat de travail d'un agent technique pour accroissement d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- de supprimer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 21/35ème à compter du 15 novembre 2021
- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 27/35ème à compter du 15 novembre 2021
- de dire que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique
- de dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet jusqu' à la fin du contrat
- de dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- D'autoriser M. Le Maire ou les personnes déléguées à signer l'avenant au contrat de travail correspondant à ces modalités.

3.9. Délibération n°2021/074 – RESSOURCES HUMAINES – Crédit d'un emploi non-permanent pour accroissement d'activité au service administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois en application de

l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, est créé un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

3.10. Délibération n°2021/075 – RESSOURCES HUMAINES – Prise en charge des visites de renouvellement du permis poids lourds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE à l'unanimité de :

- prendre en charge les frais médicaux liés à la visite d'aptitude au permis de conduire poids lourds des agents dont les fonctions précisées sur la fiche de poste nécessitent un permis poids lourds et dès lors que les agents y ont été préalablement autorisés et sous réserve de présentation du certificat médical d'aptitude et des notes d'honoraires de ces actes médicaux. Ce remboursement concerne les visites médicales ainsi que les analyses médicales prescrites dans le cadre du renouvellement des permis poids lourds

3.11. Délibération n°2021/076 – VOEUX – En faveur d'une application de la loi RIST adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS (M. GENET, M. DE EVER)

DECIDE à l'unanimité d'interpeller :

Le Premier Ministre ;

Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;

L'ensemble des parlementaires

afin :

- De dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;
- De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire,

Alain VIOT.

